**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 10 MAI 2021**

**PRESENTS** : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, M. POUGET, Mme PHIPPEN, M. CANDON,

Mme CIRINA, M. SEBELOUE, M. SEGERS, Mme FORTIN, Mme GENIESSE-GAUTIER, M. CROZET-JOURDAIN, Mme PATUREL, M. DECAUX, Mme JOURDA, M. BAUCHE, Mme FIRMIN, M. BASSET, Mme ALVES

**POUVOIR :**  M. BENARD à M. BAUCHE

Emargement du compte rendu du 06 Avril 2021 :

- Mme ALVES s’interrogeait sur les recettes du budget primitif CCAS.

M. le Maire lui explique que le total des recettes s’élève à 18 995 € dont 6995 € (Clôture de l’exercice 2020) et 12000 € que la commune reverse au budget CCAS.

M. le Maire évoque le décès de M. Cyril MAINIER, Président de l’ASC qui a œuvré pendant de nombreuses années sur la commune et était le sponsor principal du club ; il demande aux élus s’ils sont d’accords pour que l’on fasse une gerbe au nom de la Mairie. Accord de tous les élus.

Il précise que la mairie participera au tournoi de football en Septembre.

**I – DELIBERATIONS :**

* 1. **INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES : ANNEE 2021**

**Rapporteur :** Mme CIRINA

VU les circulaires du 08 Janvier 1987 et du 29 juillet 2011 concernant l’indemnité pour le gardiennage des églises communales qui précisent que le montant maximum de l’indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage peut faire l’objet d’une revalorisation annuelle.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales passe de

119.55 € à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l’église à des périodes rapprochées.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le montant de 120.97 € pour l’indemnité annuelle du gardiennage de l’église communale à compter du 01 janvier 2021.

- DIRE que ce montant reste valable pour les années à venir sauf modification décidée par le conseil municipal

Vote : Pour à l’unanimité.

**1-2**) **JURES D’ASSISES : ETABLISSEMENT DE LA LISTE PROVISOIRE**

**Rapporteur :** M. LE DIGABEL

Conformément à l’arrêté N°DCL/BCE/2021/050 du 22 Avril 2021, les communes dont la population au 01 Janvier 2021 (référence décret N°2020-1706 du 24 Décembre 2020) est égale ou supérieure à 1300 habitants doivent désigner leurs jurés à partir de la liste électorale en cours.

Par ailleurs, pour la constitution de la liste préparatoire et conformément à l’article A36-12 du code de procédure pénale, il y a lieu de tirer au sort publiquement un nombre triple de celui fixé par l’arrêté préfectoral pour la commune soit six jurés.

Conformément à l’article 262 du code de procédure pénale ne sont pas retenues les personnes qui n’auront pas atteint l’âge de 23 ans au cours de l’année civile qui suit :

Après tirage au sort, le résultat donne :

- 1er tirage - bureau de vote N°2 : N° 128 Mme COLOMBIES Fabienne

- 2ème tirage - bureau de vote N°2 : N° 059 Mme BEUVIN Noémy

- 3ème tirage - bureau de vote N°1 : N° 195 M. CROZET-JOURDAIN Jérémy

- 4ème tirage - bureau de vote N°2 : N° 106 Mme CASALS-BAS Viviane

- 5ème tirage - bureau de vote N°1: N° 514 M. LEMARIE Jean-Jacques

- 6ème tirage - bureau de vote N°2 : N° 302 M. JEAN-BAPTISTE SIMONNE Frédéric

* 1. **ENQUETE PUBLIQUE COLAS : avis du conseil municipal**

**Rapporteur**: **M. POUGET**

Par arrêté préfectoral N° DCAT/SJIPE/MEA/21/017 du 05 mars 2021 prescrivant la consultation d’un dossier d’enregistrement présenté par la société COLAS France pour l’exploitation d’une unité de concassage mobile et d’une station de transit sur la commune de Gaillon,

Conformément à l’article R. 512-46-11 du Code de l’Environnement l’avis du conseil municipal est sollicité pour l’enquête publique.

Cette enquête publique s’est déroulée du 29 Mars au 26 Avril 2021 sur la commune de Gaillon.

Cet avis ne pourra être pris en compte que s’il est exprimé, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d’enquête.

La commission Environnement réunie le 27 Avril 2021 a émis un avis défavorable.

Après concertation, le conseil municipal décide :

- D’EMETTRE un avis défavorable suite à un manquement d’information technique du concasseur (puissance, impact sonore et trafic routier généré).

Vote : 17 voix défavorable – 2 abstentions : M. CROZET-JOURDAIN et M. SEBELOUE.

**1-4)** **Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois**

**permanents ET NON PERMANENTS**

**Rapporteur**: Mme BLOURDIER

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d’emplois et organisant les grades s’y rapportant, pris en application de l’article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il est à noter que les contrats aidés (CUI-CAE. PEC …) et les contrats d’apprentissage ne font pas l’objet de création de poste et ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour  :

1. APPROUVER le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 16/05/2021 jusqu’au 30/05/2021 comme suit :

- ***feuille annexe 1***

2. APPROUVER le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/06/2021 comme suit :

- ***feuille annexe 2***

3. PRECISER que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de novembre 2020 – délibération n° 77/2020 sont abrogées à compter de l’entrée en vigueur de la présente.

4. DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l’exercice en cours.

Vote : Pour à l’unanimité.

**II – INFORMATIONS DIVERSES :**

**- Travaux :**

* Enfouissement des réseaux de la rue Charles Riberpray : travaux vont débuter courant Juillet.
* Aménagement des Pérelles : les tables et les barrières sont arrivées.
* Ecole maternelle : les entreprises ont été rencontrées et les travaux devraient se faire entre le 10 juillet et 25 Août.
* Poteaux incendie : 3 nouveaux poteaux incendie + 1 en remplacement : la commande est lancée.
* Eclairage route des Champs + sentier piétonnier : se fera en Septembre.
* A compter du 08 Septembre, les travaux du pont de Courcelles Sur Seine devraient débuter. Le 11 Mai, une réunion avec les commerçants est prévue.
* Travaux de la salle des mariages /salle du conseil devraient débuter début Septembre.
* Salle d’archives :la date du début des travaux est fixée dans la 2ème quinzaine de Juin.
* Ouvrage pour indiquer le niveau de la Seine : se fera pour la fin de l’année.
* ALSH (centre de Loisirs) : sera voté en conseil communautaire le 07 juillet.

**- Divers :**

* Marché du travail : Il est constaté une baisse dans les 5 départements normands.
* Plusieurs associations remercient la commune pour la subvention : prévention routière, Amicale des Retraités, Association des Loisirs.

**Questions autour de la table :**

* Où en est l’installation de la fibre ?

Cette installation est en cours ; La 1ère partie sera faite pour fin 2021 et la 2ème partie courant 2022.

* Mise en place de voisins vigilants ?

La mairie préfère travailler avec la Sous-Préfecture dans le cadre du dispositif « participation citoyenne ».

* Information concernant les 3 semi-remorques qui ont déposé les bacs de tri-sélectif à l’atelier.

Les bacs seront distribués à partir de la semaine prochaine.

Les bacs couleur jaune sont utilisables dès la livraison, les bacs couleur marron sont utilisables dès le mois de Juillet. Les dates de collecte seront précisées ultérieurement.

* Commission Loisirs : projet de chansons à la maison va être mis en place pour la fête des mères.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h55.